

**Déclaration de S.E.M. Hubert Wurth,
Représentant permanent du Luxembourg auprès des Organisations internationales à Vienne,
Chef de la délégation luxembourgeoise**

**Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
Vienne, 3-5 novembre 2014**

Monsieur le Président,

1. Je souhaite tout d'abord, au nom de la délégation luxembourgeoise, vous présenter toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et vous assurer de notre entière coopération afin que nos travaux soient couronnés de succès.
2. Le Luxembourg soutient le programme des Nations Unies en faveur des pays sans littoral en voie de développement, et notamment les mesures préconisées dans le cadre de la coopération en matière de transit. Etant lui-même un pays situé à l'intérieur des terres, sans façade maritime, le Luxembourg a une longue expérience dans ce domaine vital pour le développement économique, tout comme dans la coopération transfrontalière en général. Evidemment nous sommes prêts à partager cette expérience avec nos partenaires des pays en développement sans littoral.
3. Dans le cadre de la coopération luxembourgeoise au développement, les pays sans littoral en voie de développement jouissent d'une attention privilégiée. Parmi les neuf pays-cible de notre coopération au développement, trois font partie des pays sans littoral en voie de développement : le Burkina Faso, le Laos et le Kosovo. En dehors de ces partenariats stratégiques, qui bénéficient d'un apport programmatique pluriannuel et prévisible à terme, le Luxembourg soutient également des programmes significatifs en Mongolie.
4. La coopération luxembourgeoise au développement se place résolument au service de l'éradication de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux. La coopération avec les pays partenaires se distingue par un sens aigu du partenariat avec les autorités et les collectivités, complété par le souci de l'appropriation des programmes et projets par les bénéficiaires.
5. En termes d'aide publique au développement (APD), la coopération luxembourgeoise se place depuis l'an 2000 dans le groupe des cinq pays industrialisés qui consacrent plus de 0,7% de leur revenu national brut à l'effort de coopération. En 2013, l'APD s'est élevée à 1% du RNB ; le maintien de ce prorata a été confirmé récemment par le Gouvernement luxembourgeois.
6. Concernant le détail de l'aide apportée aux pays mentionnés, elle se concentre au Burkina Faso sur deux secteurs-clé : la gestion durable des ressources naturelles (notamment la gestion des ressources forestières) ainsi que l'enseignement technique et la formation professionnelle. Au Laos, trois secteurs sont visés plus spécifiquement : la santé, l'éducation et le développement des ressources humaines, ainsi que le développement rural intégré. Au Kosovo, nous soutenons des projets dans le domaine de l'éducation vocationnelle, de la santé (y compris la santé reproductive)

tout comme dans celui de l'eau et de l'assainissement. En coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la Population et l'Agence Statistique du Kosovo est mené également le recensement de la population. Finalement, le Luxembourg soutient des projets dans le secteur de la santé (y compris des programmes de lutte contre le VIH), de la réduction et de la gestion des risques, ainsi que du développement des capacités du secteur financier.

7. Les programmes indicatifs de coopération du Luxembourg avec ses pays partenaires comportent toujours à la fois un volet bilatéral comme un volet de coopération avec les agences multinationales, dans un souci de cohérence des politiques.

Monsieur le Président,

8. Il est important que la situation particulière des pays en développement sans littoral et les problèmes spécifiques auxquels ils doivent faire face soient dûment reflétés dans les discussions en cours sur l'après-2015. Nous sommes confiants que suite aux travaux préliminaires, notamment du Panel à Haut Niveau des Personnalités éminentes et du Groupe de Travail Ouvert à New York, ces questions seront répercutées dans le rapport du Secrétaire Général, attendu dans les semaines à venir. Le Luxembourg sera au rendez-vous pour que les objectifs pour un développement durable après 2015 soient le plus inclusif possible et qu'ils prennent en compte les soucis et besoins réels des pays en développement sans littoral.

Je vous remercie de votre attention.